Hydrothinner

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Format UE de FDS selon le RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION
Date d'émission: 14/04/2015 - Date de révision: 09/01/2024 - Remplace la version de: 17/04/2023 - Version: 3.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit:	Substance
Nom commercial:	Hydrothinner
Nom chimique:	Additif retardant pour peintures en phase aqueuse.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal:	Utilisation professionnelle,Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange:	Diluant retardateur pour peintures à base d'eau.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Boss paints N.V.
Nijverheidstraat 81
BE 8791 Waregem, West-Vlaanderen
België
T +32 56 738 200, F + 32 56 738 201
info.msds@boss.be, www.boss.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	*Organisme/Société*	*Adresse*	*Numéro d'urgence*	*Commentaire*
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement
Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP):	P102 - Tenir hors de portée des enfants.
Fermeture de sécurité pour enfants:	Non applicable
Indications de danger détectables au toucher:	Non applicable

2.3. Autres dangers

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis
vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis
Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
mono propylène glycol (57-55-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : Hydrothinner

Nom	*Identificateur de produit*	*%*	*Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]*
mono propylène glycol	N° CAS: 57-55-6 N° CE: 200-338-0 N° REACH: 01-2119456809-23	100	Non classé

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général: Si les troubles continuent, consulter un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, mettre la victime en position latérale de sécurité décubitus latéral et consulter un médecin.

Premiers soins après inhalation: Amener le sujet à l'air frais. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Eviter d'utiliser un solvant.

Premiers soins après contact oculaire: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion: En cas de malaise consulter un médecin. Rincer la bouche à l'eau. Faire boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Dépression du système nerveux central, maux de tête, vertiges, somnolence, perte de coordination.

Symptômes/effets après contact avec la peau: Aucun(es) dans des conditions normales.

Symptômes/effets après contact oculaire: Peut provoquer une irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion: Aucun(es) dans des conditions normales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: dioxyde de carbone (CO_2), poudre, mousse résistante aux alcools, eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie: Non inflammable.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie: Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie: Faire évacuer la zone dangereuse. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Refroidir les citernes/fûts à l'eau pulvérisée/ les mettre à l'abri.

Protection en cas d'incendie: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Eviter le contact avec la peau.

Procédures d'urgence:	Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection:	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence:	Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Recueillir dans des récipients appropriés et éliminer les matières imprégnées dans un centre agréé.
Procédés de nettoyage:	Recueillir autant que possible le liquide répandu dans des récipients hermétiques. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Mesures d'hygiène:	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques:	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
Conditions de stockage:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil. Eviter le contact avec les aliments et les boissons.
Produits incompatibles:	Agent oxydant.
Température de stockage:	< 40 °C
Matériaux d'emballage:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des matières combustibles. Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

mono propylène glycol (57-55-6)

Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
WEL TWA (OEL TWA)	474 mg/m³ 10 mg/m³
	150 ppm

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

mono propylène glycol (57-55-6)

DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	168 mg/m³
A long terme - effets locaux, inhalation	10 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques,orale	85 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	50 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	213 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	10 mg/m³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	260 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	26 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	183 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau de mer)	183 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	572 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	57,2 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	50 mg/kg poids sec
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	1133 mg/kg
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	20000 mg/l

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:
Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:
Porter des lunettes de sécurité bien fermées

Protection oculaire			
Type	**Champ d'application**	**Caractéristiques**	**Norme**
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	avec protections latérales	EN 166

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:
des gants de protection

Protection des mains					
Type	**Matériau**	**Perméation**	**Epaisseur (mm)**	**Pénétration**	**Norme**
Gants réutilisables	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc butyle, Caoutchouc naturel, Chlorure de polyvinyl (PVC)	6 (> 480 minutes)	0.5		EN ISO 374

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:
Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire

Protection des voies respiratoires			
Appareil	**Type de filtre**	**Condition**	**Norme**
Demi-masque réutilisable	filtre A2P2	Si conc. dans l'air > limite d'exposition	EN 14387

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques
Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:
Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur:
Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon et de l'eau avant de quitter le travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Liquide
Couleur:	Incolore.
Odeur:	inodore.
Seuil olfactif:	Pas disponible
Point de fusion:	-59 °C
Point de congélation:	Pas disponible
Point d'ébullition:	184 °C
Inflammabilité:	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
Limites d'explosivité:	Pas disponible
Limite inférieure d'explosion:	2,6 vol %
Limite supérieure d'explosion:	12,6 vol %
Point d'éclair:	104 °C
Température d'auto-inflammation:	> 400 °C
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	6,4
Viscosité, cinématique:	> 20,5 mm²/s
Solubilité:	Miscible avec l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow):	Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow):	≈ 1,07
Pression de vapeur:	≈ 0,02 kPa 20°C
Pression de vapeur à 50°C:	Pas disponible
Masse volumique:	≈ 1,03 g/cm³
Densité relative:	Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C:	Pas disponible
Caractéristiques d'une particule:	Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Rayons directs du soleil. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Métaux. Agent oxydant. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. La décomposition thermique génère : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale):	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée):	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation):	Non classé

mono propylène glycol (57-55-6)	
DL50 orale rat	22000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat	> 44,9 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Non classé pH: 6,4

mono propylène glycol (57-55-6)	
pH	6,5 – 7,5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Non classé pH: 6,4

mono propylène glycol (57-55-6)	
pH	6,5 – 7,5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Non classé
Cancérogénicité:	Non classé
Toxicité pour la reproduction:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique):	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée):	Non classé
Danger par aspiration:	Non classé

Hydrothinner	
Viscosité, cinématique	> 20,5 mm²/s
mono propylène glycol (57-55-6)	
Viscosité, cinématique	41,426 mm²/s

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général: (Pas de données propres).
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë): Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique): Non classé

mono propylène glycol (57-55-6)	
CL50 - Poisson [1]	40613 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	18340 mg/l
CE50 - Crustacés [2]	43500 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	19000 mg/l
CEr50 algues	24200 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Hydrothinner	
Persistance et dégradabilité	(Pas de données propres).
mono propylène glycol (57-55-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,96 – 1,08 g O_2/g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,63 g O_2/g substance
DThO	1,69 g O_2/g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hydrothinner	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	≈ 1,07
Potentiel de bioaccumulation	(Pas de données propres).
mono propylène glycol (57-55-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,07

12.4. Mobilité dans le sol

Hydrothinner	
Ecologie - sol	(Pas de données propres).
mono propylène glycol (57-55-6)	
Tension superficielle	71,6 mN/m
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0,46

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Hydrothinner
PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis
vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes: (Pas de données propres)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage: Ne pas jeter les déchets à l'égout. Eliminer dans un centre autorisé de collecte des déchets. Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

Code catalogue européen des déchets (CED): 08 01 12 - déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre
Aucune donnée disponible

Transport maritime
Aucune donnée disponible

Transport aérien
Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale
Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire
Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)
Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)
Hydrothinner n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Liste candidate REACH (SVHC)
Hydrothinner n'est pas sur la liste Candidate REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)
Hydrothinner n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)
Hydrothinner n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)
Hydrothinner n'est pas soumis au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)
Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et dimétylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK):	Non classé conformément à/au Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV).
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV):	Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen:	La substance n'est pas listée
SZW-lijst van mutagene stoffen:	La substance n'est pas listée
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding:	La substance n'est pas listée
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid:	La substance n'est pas listée
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling:	La substance n'est pas listée

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:
révision générale.

Indications de changement

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
8.2	Protection des voies respiratoires	Enlevé	

FDS BOSS

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.